

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Nous avons appris avec émotion la disparition de Madame Jeannine Burny, la muse et la compagne du poète Maurice Carême dont la maison située avenue Nelly Melba abrite un musée qui conserve intact la dernière résidence de l'homme de lettres.

Jeannine Burny, que nous sommes quelques-uns à avoir bien connu, et à laquelle je rends un sincère hommage, a consacré les 42 dernières années de sa vie au rayonnement et à la pérennisation de la mémoire et de l'œuvre de Maurice Carême. Je remercie d'ailleurs ma collègue Monique Cassart d'avoir eu la bonne idée de proposer le nom de Jeannine Burny au titre de citoyenne d'honneur de notre commune.

Les membres de l'ancien Collège se souviendront peut-être que des dispositions avaient été prises afin d'impliquer notre commune en vue de garantir un avenir à l'institution fondée par Jeannine Burny. L'heure est donc venue, triste mais inexorable. Le Collège peut-il me dire quelles dispositions ont été prises pour faire face à nos devoirs ? Quelles étapes faut-il, le cas échéant, encore franchir ?

Pouvez-vous m'informer, ce dont je ne doute, qu'un hommage particulier sera réservé par notre commune à Jeannine Burny et à son parcours singulier en faveur de la poésie.

Enfin, je me permets modestement de vous proposer de réserver à Jeannine Burny la dénomination d'une rue ou d'un espace public dans sa chère commune d'Anderlecht.

Monsieur le Bourgmestre-Président a eu l'occasion d'assister aux obsèques de Madame Burny et a pu y prendre la parole pour transmettre l'hommage de l'ensemble des anderlechtois. Il a également convenu avec le conservateur d'un hommage plus important et digne de sa mémoire et de celle du poète lorsque les conditions sanitaires le permettront. Pour ce qui est du nom de rue, nous sommes confrontés à la « Commission de toponymie » qui impose le fait que la personne doit être décédée depuis plus de 20 ans pour bénéficier d'un nom de rue mais nous sommes en train d'examiner les choses, même de manière plus générale, pour contourner cet écueil. Quant à l'avenir du musée, la Commune siège au Conseil d'administration de la « Fondation Carême » qui est propriétaire du musée. Il avait proposé de reprendre officiellement par la Commune le bâtiment et son entretien, sur le modèle du « Musée de la Résistance ». Il y a cependant une petite difficulté juridique car une fondation ne peut légalement pas aliéner les biens dont elle est propriétaire. Des alternatives juridiques ont donc été proposées sous forme d'emphytéose. La balle est maintenant dans le camp de la fondation.

G. VAN GOIDSENHOVEN espère que la Commune parviendra à trouver les voies et moyens pour pérenniser ce patrimoine partiellement immatériel.